



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Gérard Bekerman

Aujourd'hui, comment ne pas penser d'abord à l'essentiel? L'essentiel, c'est vous, vos proches et votre santé.

La France connaît l'une des pires crises sanitaires de son Histoire. Il est temps de nous protéger et de nous entraider, que ce soit en respectant les consignes données ou en soutenant le personnel soignant, prêt à risquer sa vie pour sauver la nôtre. Remercions également tous ceux qui œuvrent au quotidien pour nous soigner, nous aider, nous nourrir, nous apprendre...

Revenons à l'essentiel, apprécions la juste mesure de la situation avant d'appréhender les enseignements à tirer de cette crise exceptionnelle. 58 millions d'hommes, de femmes et d'enfants décèdent chaque année. À ce jour, plus de 150 000 personnes sont mortes du Covid-19 dans le monde. Ce virus est lui-même vulnérable, notamment à la distance physique entre les hommes. Il cessera.

L'Histoire est jalonnée de tels défis, toujours surmontés. Environ 90 milliards d'êtres humains sont nés depuis la création du monde. La grande majorité n'aura jamais connu l'âge adulte. Pourtant, guerres, génocides, épidémies, exterminations, révolutions, catastrophes naturelles n'auront pas réussi à briser l'élan de la vie au cours du temps.

Les graves crises sont nées de l'économie pour atteindre l'homme. Ce virus part de l'homme et sévit sur l'économie. Il sera dompté. On sait bien maîtriser les risques, mais l'incertitude nous rend impuissants.

Que gagne-t-on à mieux comptabiliser un risque quand cette incertitude demeure? Sachons raison garder. De nouvelles responsabilités verront sans doute le jour, peut-être aussi de nouvelles solidarités.

J'ai confiance en notre capacité de résilience. Du risque naîtront de nouvelles opportunités comme celle de profiter pleinement de notre proximité.

Ensemble, nous réussirons et nous irons de l'avant. Car nous parviendrons à remettre l'essentiel au cœur de nos interrogations. La vie est une chance. On pourra alors s'étonner de l'extraordinaire rebond qu'elle nous réserve.

Dans la confiance, vive l'Afer!

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Votre Conseil d'Administration est heureux de vous présenter le Rapport d'activité 2019 qui s'inscrit dans le plein exercice de son objet social, notamment l'information et la défense des adhérents, la négociation des modalités contractuelles des contrats souscrits auprès de ses partenaires assureurs ainsi que les actions publiques et collectives nécessaires à la protection de vos intérêts.

2019 EN CHIFFRES UN DÉVELOPPEMENT SOUTENU

- **29 525** nouveaux adhérents ont rejoint l'Afer en 2019. Leur âge moyen est de **43** ans. Un nouvel adhérent sur quatre a moins de 18 ans. Ce flux de jeunes vivifie la grande famille Afer. L'Afer compte aujourd'hui **760 366** adhérents. Cette croissance, cette attractivité, font la force de l'Association
- Plus de **2,6 milliards** d'euros ont été collectés. L'encours des contrats s'établit à près de **55 milliards** d'euros. L'encours sur les supports en unités de compte dépasse **11,4 milliards** d'euros
- Les rachats partiels sont stables à **1,2 milliard** d'euros; les rachats totaux ont concerné **6 367 adhérents** pour **136 millions** d'euros de prestations
- Les prestations décès ont représenté **1,1 milliard** d'euros dont **450 millions** d'euros sont réemployés : le reversement des capitaux décès concerne près de **40 %** des capitaux et autant de bénéficiaires
- Quelque **2 millions** d'actes de gestion ont été réalisés, dont la moitié en ligne sur un nouveau site internet, ouvert à tous, ergonomique, performant, sécurisé, adapté aux différents écrans, pour les adhérents comme pour les conseillers qui les accompagnent au quotidien (www.afer.fr)

Notre Association reste la référence sur le marché de l'épargne : le solde net de nouveaux adhérents est positif (**+ 14 000**); l'Afer est une famille nombreuse, solide qui ne cesse de grandir.

RESPECT DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conformément aux dernières délibérations de l'Assemblée Générale, l'activité de l'Afer s'est concentrée principalement sur :

- **Le débat au titre du dispositif de retraite complémentaire**, au profit d'un contrat que nous souhaitons simple, souple et sûr. Les dispositions de la loi Pacte ont fait l'objet de rencontres

régulières avec les élus et ont été au centre des Assises de l'Afer organisées au dernier trimestre

- **Le Plan d'Épargne et de Retraite individuel vient d'être lancé**
- **Le nouveau modèle économique** a été mis en place avec la baisse des frais contractuels : 0,5 % pour les versements sur le Fonds Garanti en euros, gratuité des versements sur les unités de compte, Afer Eurocroissance et gratuité des arbitrages. Les frais financiers des unités de compte ont augmenté tout en restant nettement inférieurs à ce qui est pratiqué par ailleurs
- **L'option de rééquilibrage** sera mise en œuvre cette année

Notre gouvernance fait l'objet de toutes les attentions. L'Afer a servi de modèle au nouveau dispositif du PER.

2019 : DÉFENDRE L'INTÉRÊT DES ADHÉRENTS

- **La performance dans le temps est au cœur de notre préoccupation :**

Cette année encore, avec 1,85 %, la rémunération de notre Fonds général se situe à un bon niveau dans un contexte de taux particulièrement bas. Malgré la crise de 2008, le taux moyen depuis treize ans ressort à 3,23 %.

2019 s'est avérée une excellente année pour les 16 unités de compte. Elles sont toutes positives et sept d'entre elles ont même dépassé 20 % de hausse. La meilleure performance absolue concerne Afer Actions Monde avec plus de 27 %. Mais l'on sait tous que le passé ne préjuge pas du futur...

- **Une victoire judiciaire historique et définitive au titre de l'action en restitution** qui a permis, pour les adhérents concernés, à l'issue d'une bataille juridique sans précédent dans les annales de notre droit, de procéder à la restitution du capital et, en 2019, des intérêts capitalisés. Notre détermination est récompensée et une page difficile de notre histoire peut se tourner avec ce dénouement victorieux pour les adhérents ayant donné mandat.
- **Une gouvernance associative et une transparence toujours plus forte** avec le soutien du Comité des sages, du Comité des votes et du Comité consultatif d'adhérents bénévoles, représentatif de toutes les régions de France.
- **Des actions de communication majeures** qui s'appuient notamment sur les soirées Afer tout au long de l'année et sur le succès des Assises de l'Afer.
- **Des batailles juridiques et fiscales toujours vives** ont permis, après l'abrogation de la doctrine Proriot-Baquet, les victoires partagées auprès du Conseil d'État et du Conseil Constitutionnel. Un autre combat nous attend en 2020 avec la volonté

de certains élus de la République de modifier une fois de plus les règles de taxation des héritages. L'Afer saura y répondre.

- **Une diversification renforcée** qui intègre dorénavant des partenaires aussi solides qu'Ardian, BNP Paribas Asset Management ou Rothschild & Co Asset Management Europe, et d'autres demain.
- **Un nouveau site internet** au service des adhérents.

C'est dans ce sens que l'Afer ne cesse d'œuvrer avec vigueur, rigueur et succès. Cette force, l'Afer la puise auprès de ses adhérents, dans la richesse et le dynamisme de sa vie associative.

2019 ACHÈVE UNE MUTATION PROFONDE

Notre modèle s'est adapté aux enjeux d'aujourd'hui avec une communication renforcée et un outil informatique qui sera plus performant.

Ce mouvement est inédit depuis la création de l'Association en 1976.

En première ligne pour recueillir vos remarques, votre Conseil d'Administration s'est mobilisé.

Oui, nous restons attentifs aux dysfonctionnements récents depuis la migration informatique. De gros moyens ont été engagés pour y remédier. L'Association se doit de présenter ses excuses aux 9500 adhérents qui les ont subis. Ce sont 9500 adhérents de trop qui sont en droit d'exiger une parfaite qualité de service comme jadis. Ayons confiance. Le Conseil d'Administration a notamment obtenu d'Aviva, son partenaire assureur, le respect strict des dates de valeur.

Ancrée dans l'histoire, l'Afer est résolument tournée vers l'avenir.

Cette transformation du modèle Afer va permettre à l'Association de renforcer son rôle de protection des adhérents.

L'assurance vie demeure un outil patrimonial de premier plan, souple, performant, ouvert tout au long du cycle de vie de l'épargnant. Nous restons vigilants vis-à-vis des tentations incessantes de s'en prendre au statut de l'assurance vie.

Le contexte nous interpelle : des marchés volatils, une réglementation avec des parlementaires résolus à attacher leur nom à une inflation de textes, des situations familiales complexes, des outils en constante évolution, une « répression » financière plus présente qui pèse sur les épargnants, venue tant de l'autorité publique, des institutions, que des taux d'intérêt.

Notre détermination est forte. L'Afer exige le meilleur pour ses adhérents et n'acceptera pas de modèle d'assurance vie imposé par la contrainte. L'Afer privilégie la pédagogie et la diversification. Votre Conseil d'Administration entend agir en responsabilité au regard des enjeux sur le long terme en matière d'assurance vie et de retraite pour mieux appréhender les atouts et les risques de l'épargne dans le temps.

L'AFER EST CONFIANTE DANS L'AVENIR

Notre vision pour les prochaines années repose sur le besoin d'accompagnement de l'ensemble des adhérents dans des enjeux plus collectifs. À l'Afer, plus de 760 000 adhérents peuvent, ensemble, se faire entendre.

La prise en compte de l'intérêt commun fera notre force demain, dans une vision de long terme, l'accent est donc mis sur :

- **L'enjeu Retraite**, intimement lié à notre histoire (le R du mot Afer), fait partie de nos priorités ; l'assurance vie garde de beaux jours devant elle
- **Le développement d'une approche pédagogique** grâce aux nouveaux outils notamment

digitaux, et particulièrement à l'intelligence artificielle

- **La poursuite de la diversification des supports** en veillant avec exigence à la gestion des fonds, en donnant un sens à l'épargne durable et socialement responsable, au profit de la transition écologique, l'accompagnement des seniors, les nouvelles technologies, l'économie de la santé et de l'éducation

La tâche est lourde. Elle est servie avec l'implication de tout votre Conseil d'Administration et par les adhérents qui participent aux comités statutaires qu'il convient de remercier particulièrement pour leur engagement et leur dévouement.

Votre Conseil d'Administration

LA PROVISION POUR PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

Chaque année les partenaires assureurs, en accord avec l'Afer, peuvent affecter une partie des revenus de notre Fonds Garanti à la Provision pour Participation aux Bénéfices (PPB).

Son objectif est de lisser le Taux Afer dans le temps et de constituer des réserves pour pallier la baisse des revenus, notamment du rendement courant des obligations à taux fixe.

Une dotation à la PBB vient diminuer le taux de l'année par un débit du compte de résultat.

À l'inverse, une reprise contribuera positivement au Taux Afer (voir annexe financière au contrat collectif).

Cette provision fait l'objet d'une gestion paritaire dans le cadre du Conseil de Surveillance de la Gestion des Fonds (CSGF).

À ce jour, cette dotation représente 350 millions € et ses revenus contribuent bien sûr au Taux Afer.

Après une première dotation de 80 millions € en 2014 et une reprise de 5 millions € en 2019, son échéancier est le suivant :

ÉVOLUTION DE LA PPB						
En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Solde à l'ouverture	0	80	142	248	355	355
Dotation	80	62	106	107	-	-
Reprise	-	-	-	-	-	5
Solde à la clôture	80	142	248	355	355	350

Source : CSGF Afer

Selon l'accord signé en 2010 entre Aviva Vie, Aviva Epargne Retraite (les Co-assureurs) et l'Afer, cette PPB est distribuée au plus tard dans les 6 années suivant sa constitution par dotation annuelle alors que la réglementation prévoit un délai de 8 ans. L'Afer est prévoyante...

 **Retrouvez plus d'informations sur le site de l'Afer**
<https://www.afer.fr/support/fond-euro/>
en téléchargeant la dernière situation du Fonds Garanti

PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'ASSOCIATION
RAPPORT COMPTABLE ET FINANCIER

COMPTES ANNUELS 2019

PRODUITS

En 2019, les produits d'exploitation se sont élevés à 10 112 823 € alors qu'ils étaient de 7 944 272 € en 2018, soit une augmentation de 2 168 551 €.

Les produits se décomposent essentiellement en :

- **167 280 €** au titre des droits d'entrée, en diminution de 101 442 € par rapport à 2018. Cette diminution est liée aux offres de gratuité proposées durant l'année en vue de favoriser les nouvelles adhésions.
- **7 834 783 €** au titre de la dotation d'audit et de fonctionnement, en augmentation de 268 784 € par rapport à 2018. Celle-ci est assise sur la valeur des provisions mathématiques au 31 décembre 2019.
- **2 109 684 €** correspondant au remboursement à l'Afer des frais auxquels elle a été exposée depuis 2010 dans le cadre du mandat qui lui avait été confié par 55 113 adhérents en vue d'obtenir la restitution de sommes, capital plus intérêts, confisquées par l'État.

CHARGES

Bien que les charges d'exploitation augmentent de 1 706 396 € par rapport à l'exercice 2018 pour un total de 9 461 967 €, en raison de la mise en place du nouveau modèle économique, leur augmentation reste significativement inférieure à celle des produits.

Une approche analytique des charges permet les commentaires suivants :

1. Assemblée générale

Les dépenses engagées en 2019 ont été de 955 K€. L'Assemblée Générale 2018 avait, quant à elle, coûté 968 K€.

2. La « Lettre » de l'Afer

Trois « Lettre de l'Afer » (n° 111, 112 et 113) ont été envoyées en 2019.

Elles ont coûté en 2019, hors affranchissement : 405 K€ contre 358 K€ en 2018.

3. Conseil d'Administration

Le total des rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration est de 236 K€ sous forme d'honoraires, de 705 K€ sous forme de salaires chargés et de 64 K€ au titre des indemnités de présence au Conseil d'administration. Ces rémunérations sont conformes au budget 2019 approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire. Elles sont sans aucune incidence sur les frais de gestion et sans conséquence sur le taux de rémunération du Fonds Garanti.

4. Comité consultatif

Les dépenses engendrées par les activités du Comité consultatif de l'Association représentent 53 K€.

5. Comité des Sages

Les dépenses engendrées par l'activité du Comité des Sages représentent 26 K€ pour l'ensemble des sept membres.

6. Soirées Afer

Les dépenses engendrées par l'activité des soirées Afer représentent 1 055 K€, à comparer à une dépense de 1 001 K€ en 2018.

7. Restitution

L'Afer a obtenu le remboursement des frais afférant à la restitution pour un montant global de 2 190 K€, qui se décompose ainsi :

Dépenses engagées entre 2010 et 2018 (nettes de la participation des adhérents aux frais de procédure versées en 2011)	1 833 K€
Dépenses (nettes des produits de placement) engagées en 2019	277 K€
Sous-total de 2010 à 2019	2 110 K€
Provisions pour dépenses restant à engager	80 K€

RÉSULTAT

Au final, le résultat est excédentaire de 355 K€, contre 74 K€ en 2018.

Nos fonds propres s'élèvent à 4 952 k€ après affectation de l'excédent de l'exercice.

TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2019, nous disposons d'une trésorerie largement positive de 6 737 K€.

Cette trésorerie inclut, à hauteur de 1 545 K€, des sommes revenant aux adhérents concernés par la restitution, soit 329 K€ pour le principal et 1216 K€ pour les intérêts. Ces sommes ne sont donc pas disponibles pour l'Afer, et sont versées au fur et à mesure du débouclage des dossiers nécessitant un traitement particulier (adhérents décédés, partis sans laisser d'adresse...). La trésorerie placée en 2019 a généré 23 K€ de produits financiers, dont 15 K€ correspondent au placement des sommes en dépôt dans le cadre de la restitution.

PRÉVISIONS 2020

Produits

Ils sont estimés à :

- Droits d'entrée : 642 K€
- Dotation d'audit et de fonctionnement : 7 450 K€
- Remboursement des frais de restitution : 80 K€

Charges

Pour 2020, le budget présenté prévoit : l'Assemblée générale annuelle, l'envoi des « Lettre de l'Afer », les soirées Afer, la communication ainsi que l'achèvement des opérations de restitution aux adhérents, les rémunérations des administrateurs, les honoraires d'avocats et différents conseils (protections des données, mises à jour réglementaires, poursuite de la défense des adhérents).

Selon ces hypothèses, le résultat pour 2020 s'établirait à 63 K€.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019
ET BUDGET 2020

en euros

	2018	2019	2020
PRODUITS	rappel*		prévision
Droits d'entrée	271 122	167 280	642 000
Dotation de fonctionnement et d'audit	7 565 999	7 834 783	7 450 000
Remboursement frais restitution et autres	107 151	2 109 684	80 454
TOTAL DES PRODUITS	7 944 272	10 111 747	8 172 454
CHARGES			
Achats (imprimés, enveloppes)	1 136 040	1 565 641	1 250 000
Services extérieurs	625 688	899 955	909 679
Autres charges et services extérieurs	4 795 343	5 630 816	4 758 500
Impôts et taxes	50 958	83 340	66 100
Frais liés au personnel	1 141 629	1 259 190	1 139 911
Dotations amortissements et provisions	5 913	7 173	8 000
TOTAL DES CHARGES	7 755 571	9 446 115	8 132 190
Résultat d'exploitation	188 701	665 632	40 264
Résultat financier	23 312	22 968	10 000
Résultat exceptionnel	3 762	-15 076	
Impôt sur les bénéfices	141 888	318 362	-12 895
Résultat net	73 887	355 162	63 159
Réserves Cumul des exercices	4 597 044	4 952 205	5 015 364

(*) certains postes de 2018 ont été reclassés pour assurer la comparabilité avec 2019 et 2020

COMPTE DES BÉNÉFICES TECHNIQUES ET FINANCIERS DU FONDS GARANTI

en euros

Pour votre totale information, l'Afer vous communique le détail du compte des bénéfices techniques et financiers ayant conduit à distribuer le taux de rendement net du Fonds Garanti en euros.

AU DÉBIT	Montants
Frais de gestion financière	10 444 847
50 % de la contribution sociale de solidarité des sociétés	887 362
Déficits techniques sur les rentes viagères en service	1 261 063
Dotation nette aux provisions pour dépréciation des placements	6 784 576
Intérêts crédités aux Adhérents au taux définitif y compris réemploi des capitaux décès	1 036 903 812
Dotation à la provision pour participation aux bénéficiaires ¹	
Dotation nette à la réserve de capitalisation	17 807 750
Report à nouveau déficitaire de l'exercice précédent	
Solde créditeur à reporter en 2020	1 237 302
TOTAL DÉBIT	1 075 326 712

AU CRÉDIT	Montants
Revenus bruts du portefeuille	1 036 396 686
Intérêts sur avances	19 130 368
Bénéfices techniques sur les rentes viagères en service	
Reprise nette de provisions pour dépréciation des placements	
Revenus bruts de la réserve de capitalisation	8 137 714
Reprise de provision pour participation aux bénéficiaires ¹	5 000 000
Prélèvement net opéré sur la réserve de capitalisation	
Avoirs fiscaux	190 615
Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent	6 471 329
TOTAL CRÉDIT	1 075 326 712

(1) Retrouvez plus de précisions sur la provision pour participation aux bénéficiaires sur www.afer.fr - document « dernière situation ».

EXPLICATION DU CALCUL DU TAUX DE RENDEMENT DU FONDS GARANTI EN EUROS :

Les « intérêts crédités aux adhérents au taux définitif » sont égaux à 1 036,90 millions d'euros et servent à rémunérer le montant moyen pondéré de leur épargne sur 2019 : 44 369,01 millions d'euros.

Il en résulte que le taux de rémunération des adhésions actives pour 2019 est de 1 036,90 / 44 369,01 = 0,02337 soit un taux brut de 2,337 % qui après prise en compte des frais de gestion du contrat, aboutit à un taux net de (1+ 2,337 %) * (1-0,475 %) = 1,0185 soit 1,85 %.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

en euros

ACTIF	2018	2019
Immobilisations	48 186	45 693
Avances sur commandes	20 833	307 352
Créances diverses	236 588	784 699
VMP et compte à terme	13	500 013
Disponibilités	5 670 266	6 236 570
Charges constatées d'avance	51 547	124 721
TOTAL BILAN	6 027 433	7 999 048

PASSIF	2018	2019
Fond Associatif	38 112	38 112
Report à nouveau	4 485 044	4 558 931
Résultat de l'exercice	73 887	355 162
Emprunts et dettes financières diverses	362 679	476 597
Dettes fournisseurs	225 790	383 878
Dettes fiscales et sociales	305 249	464 744
Autres dettes	536 672	1 641 170
Produits constatés d'avance		80 454
TOTAL BILAN	6 027 433	7 999 048

Extraits des comptes certifiés par notre Commissaire aux comptes. Le rapport du Commissaire aux comptes est disponible sur le site Internet de l'Association (www.afer.fr)

RÉSOLUTIONS À SOUMETTRE AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Projets de résolutions agréées par votre Conseil d'Administration

Votre Conseil d'Administration est composé d'hommes et de femmes compétents et efficaces qui ont su apporter à l'Afer paix, stabilité et prospérité dans le strict respect des statuts de l'Association. Souhaitant poursuivre dans cette voie, ils vous invitent à voter :

POUR les Résolutions 1 à 16

C'est dans ce sens que seront exercés les pouvoirs adressés au Président de l'Afer.

Les résolutions 1 à 4 portent sur l'approbation par les adhérents de l'activité, des comptes 2019 de l'Association, des conventions réglementées présentées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes et du budget 2019.

La résolution 5 a pour but d'améliorer la qualité du service à l'adhérent suite à la migration informatique.

Les résolutions 6 à 10 concernent le renouvellement du mandat de cinq Administrateurs.

La résolution 11 concerne des règles déontologiques conformément à la Loi Pacte.

La résolution 12 permettra la mise en place de la valeur liquidative quotidienne le plus rapidement possible si

possible avant la fin de l'année.

La résolution 13, en offrant le rééquilibrage automatique, permettra de maintenir les pondérations souhaitées entre Fonds garanti et/ou unités de compte.

La résolution 14 permet de bénéficier gratuitement d'une gestion sous mandat entre toutes les Unités de compte de l'Afer.

La résolution 15 définit de nouvelles unités de compte thématiques et la mise en place des trackers.

La résolution 16 relève de l'AGE (deux-tiers des suffrages) et concerne les modifications statutaires relatives au PER.

tenaires assureurs d'engager tous les moyens permettant au GIE Afer d'assurer la qualité de service due aux adhérents.

RÉSOLUTION 6

Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Michèle Saint-Marc

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Madame Michèle Saint-Marc pour une durée de cinq années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

RÉSOLUTION 7

Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Pascale Linant de Bellefonds

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Madame Pascale Linant de Bellefonds pour une durée de cinq années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

RÉSOLUTION 8

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Gérard Bekerman

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Monsieur Gérard Bekerman pour une durée de cinq années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

RÉSOLUTION 9

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jack Lequertier

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Monsieur Jack Lequertier

pour une durée de cinq années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

RÉSOLUTION 10

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Stanislas Bernard

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Monsieur Stanislas Bernard pour une durée de cinq années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

RÉSOLUTION 11

Renforcement des règles de déontologie conformément à la Loi Pacte

L'Assemblée Générale étend sa Charte de transparence et de gouvernance aux membres de tous les comités et instances de l'Association ainsi qu'à ses salariés s'agissant du conflit d'intérêts, dont tous les éléments doivent être portés à la connaissance du Président de l'Afer et du comité concerné, qui détermineront alors les mesures adaptées. L'Assemblée Générale approuve aussi le renforcement des règles de déontologie en matière de contrôle de l'expérience et de la qualification professionnelle de tous les membres de ses comités et instances.

RÉSOLUTION 12

Valeur liquidative quotidienne

L'Assemblée Générale approuve la mise en place dès que possible de la valeur liquidative quotidienne des supports financiers qui le permettent.

RÉSOLUTION 13

Option de rééquilibrage automatique

L'Assemblée Générale mandate le Conseil d'Administration pour introduire l'option de rééquilibrage automatique.

RÉSOLUTION 14

Nouvelles options d'investissement

L'Assemblée Générale donne mandat au Conseil d'Administration afin de permettre l'introduction de nouvelles options d'investissement et de gestion de l'épargne entre les différents supports.

RÉSOLUTION 15

Évolution de l'offre en unités de compte

L'Assemblée Générale mandate le Conseil d'Administration pour poursuivre le développement de l'offre financière, notamment avec des trackers (fonds indiciaires), des unités de compte investies dans l'immobilier (Afer Pierre), l'économie verte, les nouvelles technologies.

La résolution suivante relève de l'Assemblée Générale Extraordinaire (deux-tiers des suffrages)

RÉSOLUTION 16

Modifications statutaires relatives à la création du conseil de surveillance du Plan Afer Retraite Individuelle

Conformément à la loi Pacte, l'Assemblée Générale décide la mise en place d'un comité de surveillance du PER Afer Retraite Individuelle et la modification correspondante des statuts de l'Association.

PRINCIPALES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES*

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Trésorier de l'Association sur le premier semestre 2019

Au titre de l'exercice 2019, sur la période allant de janvier à juin, Monsieur Michel Alexandre Bailly a perçu pour sa fonction de Trésorier de l'Association des honoraires pour un montant hors taxes de 47 400 € HT, soit toutes taxes comprises 56 880 € TTC.

Trésorier de l'Association sur le second semestre 2019 et animation des partenariats de l'Afer

Au titre de l'exercice 2019, sur la période allant de juillet à décembre, Madame Michèle Saint-Marc, a perçu des honoraires pour sa fonction de Trésorier de l'Association. Par ailleurs, au titre de l'exercice 2019, Madame Michèle Saint-Marc, a également perçu des honoraires pour sa fonction de déléguée à l'animation des partenariats de l'Afer au profit des Adhérents et pour ses missions Afer Senior et Viager. Pour ces différentes missions écoulées sur l'exercice 2019, le montant total hors taxes versé des honoraires est de 83 000 € HT, soit toutes taxes comprises 99 600 euros TTC.

Secrétariat Général de l'Association

Au titre de l'exercice 2019, Monsieur Jack Lequertier a perçu pour sa fonction de Secrétaire Général de l'Association, une rémunération brute de 212 415 €, soit une rémunération charges sociales incluses de 321 044 €.

Présidence de l'Association

Au titre de l'exercice 2019, Monsieur Gérard Bekerman a perçu pour sa fonction de Président de l'Association, une rémunération brute de 274 143 €, soit une rémunération charges sociales incluses d'un montant de 384 153 €.

Comité consultatif

Président du comité consultatif et Président de la commission relation adhérents
Au titre de l'exercice 2019, Monsieur Jean-Pierre Legatte, administrateur de l'Association, a perçu pour sa fonction de Président du comité consultatif et de la commission « relation des adhérents », des honoraires pour un montant hors taxes de 34 280 HT, soit un montant toutes taxes comprises de 41 136 TTC.

Président de la Commission de gestion Financière du Comité Consultatif

Au titre de l'exercice 2019, Monsieur Stanislas Bernard, administrateur de l'Association, a perçu pour sa fonction de Président de la commission de gestion Financière du Comité Consultatif, des honoraires d'un montant hors taxes de 9 750 HT, soit un montant toutes taxes comprises de 11 700 € TTC.

Déléguée aux conseils de surveillance de gestion des fonds

Au titre de l'exercice 2019, Madame Myrielle Pellissier, administratrice de l'Association, a perçu pour sa

fonction de Déléguée aux conseils de surveillance de gestion des fonds, des honoraires d'un montant hors taxes de 12 500 HT, soit un montant toutes taxes comprises de 15 000 € TTC.

Déléguée à la protection des données

Au titre de l'exercice 2019, Madame Véronique Staeffen, administratrice de l'Association, a perçu pour sa fonction de Déléguée à la protection des données des adhérents de l'Association, des honoraires d'un montant hors taxes de 10 000 HT, soit un montant toutes taxes comprises de 12 000 € TTC.

Indemnités de présence

Une indemnité forfaitaire est allouée aux administrateurs non membres du bureau. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, votre Association a comptabilisé les charges suivantes :

Stanislas BERNARD :	10 000 €
Jean-Pierre LEGATTE :	10 000 €
Myrielle PELLISSIER :	10 000 €
Michèle SAINT-MARC :	4 000 €
Véronique STAEFFEN :	10 000 €
Isabelle BOUREAU POST :	10 000 €
Pascale LINANT DE BELLEFONDS :	10 000 €
Soit un montant global de	64 000 €.

*L'intégralité du Rapport Spécial du Commissaire aux comptes, Carmyn, sur les Conventions réglementées, est publiée sur le site www.afer.fr

12 ANNÉES DE COMBATS

AU SERVICE DES 15 MILLIONS D'ÉPARGNANTS FRANÇAIS

L'Afer ne fait pas de politique. Elle ne connaît que la politique d'une bonne épargne!



Le Président Nicolas Sarkozy aux Assises de l'Afer, 2016



Le Président de la République, Emmanuel Macron, mars 2019



L'Afer promeut les PME avec le Président François Hollande, 2015



Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances, aux Assises de l'Afer, 2018



L'ancien Premier Ministre Alain Juppé tenant le Pacte de l'Afer, 2016

Le Président de l'Afer
à la rencontre des adhérents
dans chaque ville



LE TOUR DE FRANCE
DE L'AFER